

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : Troubles addictifs 2 TP (INF-OPT TAD2 TP)

2026-2027

Code : S.SI.370.2923.F.26

Niveau : Module de base

Caractéristique : ☒ Module optionnel obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type de formation : Bachelor

Type : Module à option

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre

☐ Module sur 2 semestres

☒ Semestre d'automne

☐ Semestre de printemps

☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire.

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☐ Ab1 ☐ Ab2 ☐ Ab3 ☐ Ab4 ☐ Ab5 ☐ Ab6

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☐ Bb1 ☐ Bb2 ☐ Bb3 ☐ Bb4

C. Rôle de Collaborateur·rice : Compétences ☒ Cb1 ☐ Cb2 ☒ Cb3 ☒ Cb4

*En soutenant le point de vue des patient·es/client·es dans la prise de décision partagée (Cb3)

*En co-construisant le projet de soins interprofessionnel (interdisciplinaire) (Cb1 - Cb4)

D. Rôle de Leader : Compétences ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3 ☐ Db4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formateur·rice : Compétences ☐ Fb1 ☐ Fb2 ☐ Fb3 ☐ Fb4

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☐ Gb3 ☐ Gb4

*En adoptant une posture réflexive (Gb1)

*En exerçant leur profession de manière autonome, compétente et responsable (Gb2)

Objectifs généraux d'apprentissage/apprentissages critiques

- Comprendre la problématique de l'addiction et ses enjeux dans la relation de soin pour mener un soin relationnel avec des patient·es présentant des troubles liés à l'addiction.
- Connaître les différents traitements ciblés sur la problématique addictive et comprendre les enjeux d'une collaboration interprofessionnelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire afin de proposer des pistes d'intervention adaptées aux patient·es en tenant compte de leur contexte relationnel, familial, social et environnemental.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Journée de cours sur les aspects généraux sur l'addiction : définitions, épidémiologie et tendances actuelles au niveau des traitements et des prises en soins.
- Addiction sans substances : apports théoriques et simulations procédurales (repas thérapeutiques)
- Cours sur divers modèles thérapeutiques, TCC (thérapies cognitivo-comportementales)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) : table ronde | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, il·elle est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, il·elle est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus ou document équivalent. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

Chinn, P. L., Kramer, M. K., & Sitzman, K. (2022). Knowledge Development in Nursing, (11ème éd.). Elsevier.

Cottraux, Jean. 2014. Thérapies cognitives et émotions: la troisième vague. 2e éd. Collection Médecine et psychothérapie. Issy-les-Moulineaux: Elsevier-Masson.

Cungi, Charly. 2016. L'alliance thérapeutique. Nouvelle éd. Savoir faire psy. Paris: Retz.

Guillo, Frédéric. 2005. « Parler d'alcool à Des Patients Qui Ne Demandent Rien... ». Revue Médicale Suisse 1(26):1712-16. doi:10.53738/REVMED.2005.1.26.1712.

Lamas, C. et al. (2012). Les troubles du comportement alimentaire. Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson

Lejoyeux, M. (2023). Les addictions. Elsevier Masson

Marcelli, D., Braconnier, A., & Tandonnet, L. (2018). Les conduites alimentaires et leurs troubles. Adolescence et psychopathologie. (pp. 201-243) Elsevier Health Sciences.

Morgan, Karyn I, & Townsend, Mary C. (2022). Les troubles des conduites alimentaires. Dans Townsend, Mary C. Psychiatrie et santé mentale (pp. 511-534). Editions du renouveau pédagogique.

<https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-319>

10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

Responsable de module : Etienne Bernoulli

Descriptif validé le 10.09.2026 par la doyenne Gora Da Rocha

